REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de l'alimentation,
de l'agriculture et de la pêche

ARRÊTÉ

portant nomination d'un membre de la
commission des comptes de l'agriculture de la nation

La ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,

Vu le décret n° 2001-863 du 14 septembre 2001 relatif à la commission des comptes de l'agriculture de la nation, modifié par les décrets n° 2005-1350 du 25 octobre 2005 et n° 2008-1372 du 19 décembre 2008,

ARRETENT

Article 1 - M. Rémi BAILHACHE, Vice-Président du Bureau de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, est nommé membre de la Commission des Comptes de l'agriculture de la Nation, en qualité de représentant de son organisation, en remplacement de M. Guy VASSEUR.

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le 05 JUIL. 2010

La ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi

Christine LAGARDE

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,

Bruno LE MAIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHAMBRES D'AGRICULTURE
ASSEMBLÉE PERMANENTE

Monsieur Claude CHEREAU
Président
Commission des Comptes de l'Agriculture et de la Nation - SCEES
12, rue Henri Rol-Tanguy
TSA 70007
93555 – MONTREUIL S/BOIS CEDEX

Le Directeur Général

Paris, le 21 mai 2010

Objet : **Représentation de l'APCA à la Commission des comptes de l'Agriculture et de la Nation**

Monsieur le Président,

Nous vous informons que l'APCA a désigné, lors de son Bureau du 20 avril 2010, son représentant à la Commission des Comptes de l'Agriculture (SCEES), Monsieur Rémi BAILHACHE, Vice-Président du Bureau de l'APCA et Président de la Chambre d'Agriculture de la Manche.

Les courriers sont à adresser à l'APCA – 9, avenue George V – 75008 – PARIS ou par mail : patricia.arouete@apca.chambagri.fr.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Roland BAUD

9 avenue George V - 75008 PARIS - téléphone 01 53 57 10 10 - télécopie 01 53 57 10 05